5, rue Pleyel
93200 St Denis

fgaac-cfdt@fgaac.org

www.fgaac-cfdt.fr

FGAAC-CFDT Officiel

Paris, le 21 juillet 2026



FORTES CHALEURS :

LA DIRECTION DOIT CLAIREMENT CHANGER DE BRAQUET !

LA FGAAC-CFDT A PARTICIPÉ À LA TABLE RONDE NATIONALE FORTES CHALEURS, QU'ELLE A DEMANDÉ FIN JUIN

Le 3ème épisode caniculaire qui a touché notre pays au mois de juillet est en train de refluer, sans pour autant être encore totalement terminé sur la partie sud de la France.

Lors de ces trois canicules, la FGAAC-CFDT a multiplié les interventions et les actions en faveur de la protection de la santé des ADC, que ce soit au niveau national ou local !

La FGAAC-CFDT a mis à profit la table ronde programmée ce jour, pour poser la nécessité d'un changement de pied de la part de l'entreprise. Ces événements météorologiques sont malheureusement devenus une réalité qui ne peut plus être gérée en mode gestion de crise mais avec des procédures claires et établies.

La FGAAC-CFDT a proposé la mise en place d'un Plan de Continuité d'Activité Canicule permettant de définir le niveau des activités à assurer tout en garantissant la sécurité et la protection de la santé des agents. ⇾⇾⇾

LA DIRECTION DOIT CHANGER DE MODÈLE ET DÉFINIR UN PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ CANICULE PERMETTANT DE PROTÉGER LES ADC !

DEPUIS PLUS DE 140 ANS LA FGAAC-CFDT DÉFEND ET INFORME LES CONDUCTEURS...

Mon syndicat professionnel en direct sur mon téléphone ou ma tablette !



Actus
Infos
Contacts

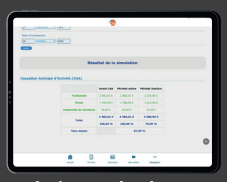

Accès aux simulateurs FGAAC-CFDT

Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

Téléchargez gratuitement l'application

© FGAAC-CFDT - juillet 2025 - Crédits photo : Adobe Stock



LA FGAAC-CFDT A PROPOSÉ LA MISE EN PLACE D'UN PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ CANICULE INTÉGRANT DIFFÉRENTES MESURES :

ADAPTATION DES PLANS DE TRANSPORT :

Le plan de continuité d'activité canicule doit prévoir la mise en place de plans de transport adaptés en fonction de différents niveaux, définis par rapport aux seuils d'alerte météorologique.

ADAPTATION DES JS ADC ET DES ROULEMENTS :

Les roulements et les journées de service doivent être détendus, afin de limiter la durée d'exposition des ADC aux fortes chaleurs et intégrer de manière systématique des temps de pause allongés.

ADAPTATION DES BÂTIMENTS ET DES FOYERS ORFÉA :

Les bâtiments et les foyers Orféa doivent être adaptés au changement climatique : installation de la climatisation, pose de stores et de volets, amélioration de l'isolation thermique et phonique...

CLIMATISATION DES CABINES DE CONDUITE :

Les locomotives et le matériel roulant ne possédant pas de climatisation cabine ou avec une climatisation HS ou insuffisante, doivent être remplacés par du matériel climatisé !

ACCÈS À L'EAU FRAÎCHE ET À DES LOCAUX CLIMATISÉS :

Les agents doivent avoir accès à de l'eau fraîche et à des locaux climatisés pour bénéficier de pauses fraîcheur.

La Direction doit également proposer aux ADC des gourdes isothermes et des glacières.

CONDITIONS DE REPOS LORS DES COUPURES ET DES RHR

Certains foyers ou hôtels sont surchauffés et ne permettent pas aux ADC de pouvoir se reposer correctement.

Les ADC doivent être relocalisés vers des foyers ou des hôtels climatisés.

STATIONNEMENT DES RAMES ET DU MATÉRIEL ROULANT :

L'éco-stationnement doit être supprimé et le matériel doit être si possible garé à l'ombre ou sous abri.

Les rames doivent être maintenues en service et être préconditionnées.

ADAPTATION DU MATÉRIEL ROULANT AUX FORTES CHALEURS :

La saison chaude doit être anticipée : vérification des climatisations, augmentation des stocks de pièces...

La climatisation et les performances thermiques doivent être améliorées.

PRISE EN COMPTE DES SITUATIONS INDIVIDUELLES :

La Direction doit prendre en compte la situation particulière de certains agents, notamment ceux n'ayant pas de mode de garde pour leurs enfants en cas de fermeture d'école ou en situation d'aidant.